

DECISION DU BUREAU

Séance du 23 juillet 2020

N°02-2020

Objet : Mission d'études et de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement, la restructuration et le renforcement du réseau d'eau potable sur le secteur du centre bourg de la Commune de St Pierre d'Albigny (marché n°10-2020)

Le Bureau de la Communauté de Communes Cœur de Savoie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°32-2020, en date du 16 juillet 2020, portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Bureau et notamment son point n°4 : de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- dans la limite de 1 000.000 € HT pour les marchés de travaux ;
- d'un montant inférieur à un seuil défini par décret pour les marchés de fournitures et de services des collectivités territoriales (pour information : au 1^{er} janvier 2020 : 214 000 € HT) ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1er avril 2019, et notamment son article L.2123-1 relatif aux marchés passés en procédure adaptée,

Vu la consultation, engagée par un avis d'appel public à la concurrence publié le 20 mai 2020 sur le profil acheteur de la Communauté de Communes www.marches-securises.fr (n° 73_20200520W2_01),

Considérant que l'offre de la société citée ci-dessous est économiquement la plus avantageuse, au regard des critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de consultation,

DECIDE

Article 1 : de confier la mission d'études et de maîtrise d'œuvre citée en objet à la société ARTELIA, sise 6 rue de Lorraine 38130 ECHIROLLES.

Article 2 : Le montant de cette prestation s'élève à 20 820,00 € HT, décomposé de la manière suivante :

- tranche ferme (étude de faisabilité) : 4 000,00 €
- tranche optionnelle n°1 (mise à jour du bilan ressources/besoins en eau potable) : 1 500,00 €
- tranche optionnelle n°2 :
 - base (maîtrise d'œuvre des travaux de la rue Blanc Pinget) : 6 720,00 €
 - option (maîtrise d'œuvre des travaux dans les autres rues) : 8 600,00 €

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente à signer le marché de mission d'études et de maîtrise d'œuvre cité ci-dessus avec la société ARTELIA.

Article 4 : Le Directeur de la Communauté de Communes Cœur de Savoie et le Percepteur, Receveur Intercommunal, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Savoie.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

Fait à Montmélián, le 05 AOUT 2020

La Présidente,

Béatrice SANTAIS



COEUR de
SAVOIE
communauté
de communes